

COORDONNÉES DE L'ABONNÉ

Nom et Prénom : CIN / Carte de séjour :

Date de naissance : Date et lieu d'établissement :

Adresse : Ville : Code postal :

..... N° mobile :

Gouvernorat:..... E-mail de contact :

Nouveau client Ancien client

Code Client : Domaine d'activité :

..... Profession :

ACCÈS ADSL/VDSL

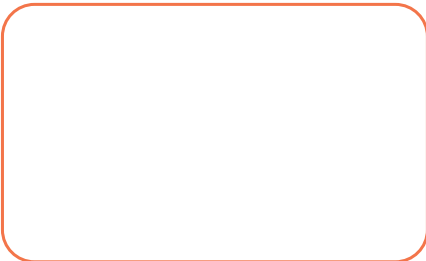
No de Tél. pour la connexion ADSL/VDSL :

ADSL Up to 8 Méga ADSL Up to 10 Méga ADSL Up to 12 Méga ADSL Up to 20 Méga

VDSL Up to 20 Méga VDSL Up to 30 Méga VDSL Up to 50 Méga VDSL Up to 100 Méga

2 adresses e-mails gratuites

ADSL	VDSL	
<input checked="" type="checkbox"/> G- Cloud Gratuit	<input checked="" type="checkbox"/> G- Cloud Gratuit	<input checked="" type="checkbox"/> G- Antivirus Gratuit
<input checked="" type="checkbox"/> G- Kids Gratuit	<input checked="" type="checkbox"/> G- Kids Gratuit	



Valeur contrat TTC :

DURÉE MINIMALE DU CONTRAT

1 an 2 ans

PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT

Mensuelle Trimestrielle

Semestrielle Annuelle

J'accepte de recevoir des informations commerciales de GlobalNet sur mon e-mail et numéro de contact

Fait à, le / /

Signature précédée de la mention «Lu et Approuvé»

Case réservée à GlobalNet

Chargé du dossier :

.....

.....

.....

Les présentes conditions générales de vente particulières, précisées au contrat d'abonnement ADSL/VDSL, sont les seules clauses déterminantes de l'accord entre le client et GlobalNet, la signature dudit contrat d'abonnement par le client, implique obligatoirement l'adhésion des deux parties à l'intégralité de ces clauses, sans aucune restriction.

ARTICLE 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles GlobalNet fournit les services ADSL/VDSL au client, à l'adresse d'installation indiquée lors de la souscription.

Le client domicilié, en Tunisie, dans une zone couverte par l'ADSL/VDSL, disposera du service à l'adresse mentionnée.

ARTICLE 2. Définition du service

- 2.1 Le service ADSL/VDSL permet au client qui l'accepte de se connecter à l'Internet haut débit sans limitation de durée de connexion
- 2.2 La technologie de la VDSL est une version améliorée de l'ADSL, basée sur le réseau cuivre, sans limitation de durée de connexion.
- 2.3 Quatre débits sont possibles dans l'offre ADSL : ADSL 8 Méga, 10 Méga, 12 Méga et ADSL jusqu'à 20Méga
- 2.4 Quatre débits sont possibles dans l'offre VDSL : VDSL 20 Méga, 30 Méga, 50 Méga et 100Mbps

ARTICLE 3. Eligibilité

La souscription à un abonnement UNO est sous réserve d'éligibilité de la ligne téléphonique. Cette dernière est tributaire de la distance du logement de l'internet par rapport au répartiteur Tunisie Telecom.

ARTICLE 4. Entrée en vigueur et durée de contrat

- 4.1 Le présent contrat prend effet à partir de la date de la mise en service et est souscrit pour une durée convenue entre les deux parties et mentionné sur le contrat.
- 4.2 La durée minimale du contrat est d'un (1) an. (Sauf conditions spécifiques d'offre)
- 4.3 Le contrat est reconduit tacitement à l'expiration de ce délai.

ARTICLE 5. Conditions de mise à disposition

- 5.1 Le matériel nécessaire à la connexion (modem routeur) est mis à la disposition du client durant toute la période de l'abonnement.
- 5.2 Le matériel reste la propriété de GlobalNet ; le client ne peut par conséquent disposer de ces équipements en dehors du cadre de l'utilisation du service ADSL/VDSL prévue par son abonnement. Il lui est donc formellement interdit de céder, sous louer, transformer, transférer ou prêter tout équipement propriété de GlobalNet sous quelques formes que ce soit.
- 5.3 En cas de résiliation de contrat, le client s'engage à restituer l'équipement mis à disposition en bon état ou de payer sa valeur. La récupération du matériel ou de sa valeur par GlobalNet est une condition nécessaire et préalable à toute résiliation de contrat. (La valeur du modem ADSL est de 100 dt TTC et de 120dt TTC pour le modem VDSL)
- 5.4 En cas de dysfonctionnement du modem, le client a la possibilité de l'échanger contre un autre équipement de la même marque ou autre marque sous réserve du respect des règles de garanties relatives. La garantie ne couvre pas les incidents dus à un mauvais usage tel que : surtension, erreur de branchement, chutes de tout genre, etc... Toute réparation ou remplacement fait au cours de la période de garantie n'a pas pour effet de prolonger la durée initiale de cette garantie, en cas de panne non couverte par la garantie, le client s'engage à racheter un modem.
- 5.5 Le client n'a le droit qu'à un seul modem par contrat d'abonnement.
- 5.6 Les frais de raccordement de 39.900dt sont payés une seule fois, à la souscription de l'abonnement. Ils sont restituables au cas où l'adresse n'est pas éligible à l'abonnement choisi.
- 5.7 Les frais de raccordement sont susceptibles d'être modifiés à tout moment suite aux modifications apportées par l'opérateur téléphonique.

ARTICLE 6. Tarifs du service d'accès, facturation et paiement

- 6.1 Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés sur le site web www.gnet.tn.
- 6.2 En cas de changement des tarifs standards UNO ADSL/VDSL de GlobalNet (vers la baisse ou vers la hausse), le client bénéficiera automatiquement des nouveaux prix. La nouvelle tarification est appliquée à partir de la première mensualité suivant la baisse ou la hausse des tarifs.
- 6.3 Les tarifs mentionnés correspondant aux frais ADSL/VDSL et redevances Télécom.
- 6.4 La facturation des sommes dues au titre du présent contrat débute à partir de la date de l'activation de la ligne ADSL/VDSL.
- 6.5 Les paiements sont mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.
- 6.6 Le règlement de chaque période doit être effectué à l'avance, conformément à la périodicité de paiement choisi par le client sur le contrat.
- 6.7 Le non-paiement d'une facture par le client à l'échéance prévue entrainera de plein droit la suspension provisoire de la connexion ADSL/VDSL.
- 6.8 En cas de suspension provisoire, la réactivation de l'accès ne peut être effectuée qu'après réception du règlement de la période précédente, y compris la période de suspension de la connexion.
- 6.9 En aucun cas le client ne peut invoquer la non réception de la facture pour justifier un défaut de paiement à l'échéance

ARTICLE 7. Modification de l'abonnement et transfert de ligne

- 7.1 Toute demande de modification de l'abonnement en cours (changement de débit, de mode de paiement ou de matériel) ainsi que toute réclamation émanant d'un client doit être formulée par écrit et adressée à la direction commerciale de GlobalNet.
- 7.2 Toute demande de transfert d'abonnement d'une ligne à une autre fait appel à la reconstitution du dossier client. Ainsi, le client est appelé à fournir tous les papiers nécessaires à la construction d'une connexion ADSL/VDSL sur la nouvelle adresse.
- 7.3 Toute demande de transfert de ligne ou de down grade est payante selon les tarifs en vigueur mentionnées sur le site web de GlobalNet.

ARTICLE 8. Confidentialité

- 8.1 Le droit d'accès accordé au client par son abonnement est strictement personnel. De ce fait, à chaque client sont attribués des paramètres de connexion (identifiant(s) ou login(s) et mot(s) de passe) lui permettant de se connecter à Internet ou d'accéder aux services de messagerie électronique.
- 8.2 Les paramètres de connexion confiés au client sont confidentiels. Le client est donc seul responsable de leur détournement ou utilisation non autorisée, le client s'engage par conséquent à se prémunir contre ces éventualités et dispose de la possibilité de procéder, volontairement et à tout moment, à la modification de ses paramètres de connexion. GlobalNet se réserve le droit de modifier les paramètres de connexion pour des besoins d'ordre technique auquel cas, le client sera prévenu à l'avance.

ARTICLE 9. Responsabilités

Le client est présumé connaître les caractéristiques et limites des services Internet et désengage par conséquent la responsabilité de GlobalNet pour tout incident se rapportant aux points suivants :

- 9.1 Le rôle de GlobalNet est de fournir la connexion Internet au client par l'intermédiaire de son centre serveur et ne dispose donc d'aucune responsabilité sur les données transmises et ne peut exercer aucun contrôle sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des informations transmises.
- 9.2 Le client est entièrement responsable de son équipement connecté au centre serveur et de tout dommage éventuel pouvant survenir du fait de leur connexion.
- 9.3 Le client s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits sur les personnalités, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteurs, droits sur les brevets des marques.
- 9.4 GlobalNet est habilitée à suspendre le service sans indemnités de part et d'autres pour toute opération planifiée de remise à niveau, de maintenance préventive ou corrective ou encore d'extension de son réseau.

ARTICLE 10. Résiliation ou fin de contrat

- 10.1 L'application des présentes correspond à la durée de l'abonnement choisi par le client et mentionné dans le contrat à compter de la date de réservation du port ADSL/VDSL.
- 10.2 Toutefois, le contrat est prorogé par tacite reconduction pour la même période que l'abonnement initial, sauf demande de résiliation, notifiée par le client et signalée par lettre recommandée, avec accusé de réception au moins de 30 jours avant l'échéance du terme de l'abonnement.
- 10.3 Si la résiliation est demandée avant l'expiration de la durée minimale prévue à l'article 4 le client sera redevable du montant des mensualités restantes jusqu'à la fin de la durée de l'abonnement à l'exception des cas de résiliation anticipée pour motif légitime, auquel cas, le client devra joindre à sa demande de résiliation les pièces justificatives. Après réception de la lettre de résiliation, le contrat prend fin à l'expiration de la durée en cours.
- 10.4 La résiliation ne saurait en aucun cas résulter de la seule restitution par le client du matériel à GlobalNet ou de la suspension provisoire de l'accès pour non paiement. GlobalNet se réserve le droit de continuer à facturer le coût de l'abonnement jusqu'à l'accomplissement des formalités de résiliation
- 10.5 GlobalNet se réserve le droit de résilier le contrat dans les cas suivants : non paiement des factures dues après un délai de 30 jours ou non respect par le client des dispositions du présent contrat, le client sera tout de même redevable du paiement des factures jusqu'à la fin de l'engagement.

Fait à, le/...../.....

Signature précédée de la mention «Lu et Approuvé»

Agences Grand Tunis	Tél	Fax
• 53, Rue des Minéraux, 2035 La Chargaui I - Tunis	70 014 071	70 014 081
• International City Center 2, rez de chaussée, N°6 Rue de la Cité des Sciences (en face de l'entrée principale de la Cité des Sciences), 1082 - Tunis	70 014 072	70 014 082
• Immeuble 35, Rue Aouf Hamed El Ghazeli (par Avenue Kheireddine Pacha), 1073 Montplaisir - Tunis	70 014 050	70 014 060
• Immeuble Dalya II, 45 Bd. de l'Environnement, 2097 Boumhal Bassatine - Tunis	70 014 052	70 014 062
• Immeuble l'Empereur, Avenue Hedi Nouria, 2037 Ennasr II - Tunis	70 014 051	70 014 061
• Angle Rue Aziz Tej, 18 Janvier, 2080 Ariana - Tunis	70 014 070	70 014 080
• 112, Avenue de la Liberté, 1002Tunis	70 014 074	70 014 084
• Immeuble Jannet, Avenue des Martyrs, 2074 El Mourouj 5 - Tunis	70 014 075	70 014 085
• 39 Bis, Avenue Taieb Mhiri, 2070 - La Marsa	70 014 076	70 014 086
• 47, Avenue Habib Bourguiba, 2060, La Goulette - Tunis	70 200 700	70 200 701
• Résidence la Farfalle, croisement Av Khaled Ibn Walid, Cité el Wahat - Aouina -Tunis		
Agence Béja	Tél	Fax
• Centre Médical, Avenue de l'Environnement, 9000 - Béja	70 014 073	70 014 083

Agence Bizerte	Tél	Fax
• 31, Avenue Habib Bourguiba, 7000 - Bizerte	70 014 054	70 014 064
Agences Sousse	Tél	Fax
• Immeuble Amen Banque, Bd. du 14 Janvier, 4051 Khzéma Est - Sousse	70 014 055	70 014 065
• Immeuble Nouicer, 27 Avenue Habib Bourguiba, 3ème étage, B32, 4000 Bab Bhar - Sousse	70 014 056	70 014 066
• HUB Services, Boutique 121, Mall of Sousse - KALAA KEBIRA		
Agence Monastir	Tél	Fax
• 9, Avenue le Combattant Suprême, Route de Kairouan, 5000 - Monastir	70 014 059	70 014 069
Agences Sfax	Tél	Fax
• Immeuble El Ain Palace, 1er ét age, Avenue de la Liberté, 3027 - Sfax	70 014 057	70 014 067
• Immeuble Mâalej, Avenue 5 Aoùt, 3002 - Sfax	70 014 058	70 014 068

Hotline de réabonnement : 70 132 100

Hotline technique : 70 132 131

Web : www.gnet.tn

E-mail : globalnet@gnet.tn